

### QUESTION 2.3 STRATEGIE REGLEMENTAIRE POUR ACCOMPAGNER LA LIMITATION DE CONSOMMATION D RESIDUEL CONSTRUCTIBLE ?

#### PADD : orientation n°10

Dans un objectif de développement durable, la réduction de la consommation d'espace est fixée à 20% par rapport à la consommation 2006-2016.

- limiter l'ouverture à l'urbanisation du foncier disponible dans le résiduel constructible (exigence réglementaire)

### QUESTION 2.4 LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS

#### PADD : orientation n°5

- Sécuriser la circulation par des aménagements routiers (aménagements de carrefour, passages protégés,...)

- Faciliter l'accès aux zones d'activités par les transports en commun ou à vélo, permettre le stationnement automobile et cycliste

- Mettre en place des bornes de recharge pour les véhicules électriques

#### Transports collectifs

- Développer les offres collectives alternatives à la voiture individuelle et encourager leur utilisation: construire une 3ème voie sur le pont, prolongée par une voie en site propre pour les transports collectifs, mettre en place une navette maritime, aménager des aires de covoiturage

#### Déplacements doux

- Développer, valoriser, et sécuriser le réseau de déplacements doux (dans les villages, entre communes) en s'appuyant sur un dispositif de stationnement relais ou de plateformes multimodales, connecté aux pistes cyclables et aux axes de circulation

- Construire de nouvelles pistes cyclables pour assurer une continuité du réseau et pour desservir les zones d'emploi, les zones d'activités et les commerces

- Développer le stationnement dédié aux vélos

#### Stationnement

- Intégrer des poches de stationnement en centre-bourg ou à proximité pour faciliter l'accès aux commerces et aux services

- Moduler les obligations de création de places de stationnement par logement

#### Orientation n°8 :

- Aménager des aires de stationnement avec des sanitaires en arrière plage dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers

- Créer des aires de stationnement de délestage en période estivale, temporaires et réversibles

de nouvelles aires de covoiturage sont-elles prévues ?

oui, (consulter les communes pour la localisation)

de nouvelles pistes cyclables sont-elles prévues ?

oui